



Paris, mardi 17 décembre 2024

OBJET : Courrier intersyndical pour des Comités d'entreprise européens (CEE/EWC) plus forts

Madame la Députée européenne, Monsieur le Député européen,

Nous vous contactons au nom des organisations syndicales signataires CFTD, FO, CFTC et UNSA, afin de vous demander de soutenir le projet de mandat pour négociations interinstitutionnelles tripartites sur la Révision de la Directive sur les Comités d'entreprise européens (CEE/EWC) envisagé par le rapport de M. Radtke.

Le 3 décembre, la Commission emploi du Parlement européen a confirmé à une large majorité (36/11/3) le mandat de négociation en trilogue. Cependant, ce mandat devrait être contesté en plénière. Nous vous demandons de vous opposer à cette initiative contraire aux intérêts des travailleurs et des travailleuses.

Les CEE sont une étape importante dans l'eupéanisation des relations industrielles. Ils ont le droit à l'information et à la consultation sur les questions transnationales dans les entreprises multinationales employant au moins 1 000 personnes. Ils constituent une réponse à l'eupéanisation des structures des entreprises dans le marché unique et sont conçus pour garantir que les avantages économiques qui en découlent s'accompagnent d'une adaptation correspondante des relations industrielles. Les CEE sont également un instrument clé pour anticiper et gérer les nombreux changements auxquels l'Europe est confrontée.

Sans un dialogue social de qualité dans les entreprises au niveau européen, nous ne pourrons pas surmonter les nombreuses crises auxquelles nous sommes confrontés et construire une économie européenne robuste et compétitive qui offre des emplois de qualité. Malheureusement, la directive sur les CEE en vigueur ne remplit pas les obligations qu'elle ciblait.

L'objectif, envisagé par le rapport de la Commission emploi du Parlement, n'est pas de créer de nouveaux droits, mais simplement de rendre les droits existants effectifs et applicables.

La directive CEE de 2009 a eu pour conséquence que les CEE se sont vus refuser de nombreux droits inscrits dans la directive et n'ont eu aucun moyen de les faire respecter



légalement en raison de définitions floues et, en particulier, de l'absence de sanctions et d'accès à la justice. Une meilleure réglementation doit définir clairement les droits et les rendre applicables, faute de quoi, elle ne fera qu'engendrer une frustration. Plus de six ans se sont écoulés depuis l'évaluation de la directive par la Commission en 2018. Il est temps pour les institutions européennes d'acter une révision efficace des CEE.

Malgré certains compromis, nous saluons vivement le rapport de la Commission emploi et vous appelons à adopter le mandat de trilogue afin que les négociations avec le Conseil puissent commencer le plus tôt possible.

Pour le mouvement syndical européen, il est primordial que le Parlement européen montre que la voix des travailleurs et des travailleuses est prise en compte dans la gestion des défis auxquels sont confrontés de nombreuses entreprises et secteurs en Europe.

Nous comptons sur votre soutien.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée européenne, Monsieur le Député européen, l'expression de nos salutations distinguées.

Béatrice LESTIC

Secrétaire
nationale, CFTD

Branislav RUGANI

Secrétaire
confédéral, FO

Anne CHATAIN

Secrétaire générale
adjointe, CFTC

Rachel BRISHOUAL

Secrétaire
nationale, UNSA